

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°22/54**  
**Approbation de l'adhésion de la commune de Paray-Vieille-Poste au SMOYS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022**

Le Maire, soussigné,  
certifie que le compte-  
rendu de la présente  
délibération a été affiché  
dans les délais légaux.

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois de juillet à 19h00, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY (*à partir de 19h14*), Mme NICOLAS, M. GOURY (*à partir de 19h25*), Mme DOLLFUS, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, Mme MORIN, M. SALL, M. HIRAUT, Mme TEIXEIRA, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M.GOURY ayant donné procuration à Mme BENZARTI *jusqu'à 19h25*  
M. KNAFO ayant donné procuration à Mme CARILLON  
Mme PLECHOT ayant donné procuration à M. LE MEUR  
M. LE TADIC ayant donné procuration à Mme GARTENLAUB  
Mme NOURRY ayant donné procuration à Mme TEIXEIRA  
M. NOEL ayant donné procuration à M. CORBIN  
M. FERRIER ayant donné procuration à M. DUROVRAY  
M. MATTENET ayant donné procuration à Mme DOLLFUS  
M. MAGADOUX ayant donné procuration à M. LEROY  
Mme CARLOS, ayant donné procuration à Mme RAUNIER  
M. SOUMARE ayant donné procuration à Mme MOISSON  
M. HACKERT ayant donné procuration à Mme BILLEBAULT  
Mme NADJI ayant donné procuration à M. CROS



Mme TOUCHON a été élue secrétaire de séance

**OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE PARAY-VIEILLE-POSTE AU SMOYS**

Vu l'article L2121-29 et L5211-20 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2019-PREF-DRCL-177 29 mai 2019 portant modification des statuts du SMOYS,

Vu la délibération n°2022-20 du comité syndical du SMOYS du 17 mai 2022 approuvant l'adhésion de la commune de Paray-Vieille-Poste au SMOYS,

Vu l'avis de la Commission municipale permanente en date du 22 juin 2022,

Considérant que les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver distinctement l'adhésion de Paray-Vieille-Poste au SMOYS,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

**APPROUVE** L'adhésion au SMOYS de la commune de Paray-vieille-Poste.

**MANDATE** Le Président du SMOYS pour solliciter les préfets compétents afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

**DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**



  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France